



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 15208

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fléau que représente le frelon asiatique pour l'apiculture. Cet insecte colonise très rapidement le territoire français. Sa prédation sur les colonies d'abeilles a des conséquences importantes pour l'économie apicole des territoires concernés, notamment en Aquitaine. Cette colonisation fait peser le risque d'un impact important sur la pollinisation et l'économie agricole, sur la biodiversité animale et végétale. Il n'existe à ce jour aucun prédateur naturel du frelon, ni aucun parasitisme conséquent ; sa régulation naturelle est donc inexistante. Il est urgent que des mesures conséquentes de lutte et de coordination de la lutte contre le frelon asiatique soient mises en place. Elle lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est apparu récemment sur le territoire français et semble connaître une expansion très rapide. Sa présence a été signalée pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2004 et fin 2006, il était observé dans une douzaine de départements du Sud-Ouest de la France. Le frelon asiatique se nourrit notamment d'insectes et peut avoir un comportement de prédation vis-à-vis des abeilles domestiques, ce qui suscite l'inquiétude des apiculteurs. Conscients de l'inquiétude que peut soulever la présence et l'expansion de *Vespa velutina*, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables ont réuni les services de développement apicole et les scientifiques concernés afin de réaliser un état des connaissances disponibles sur cette espèce. En 2007, une étude a été initiée par l'association de développement apicole d'Aquitaine sur l'incidence du frelon asiatique sur les ruchers d'Aquitaine et a donné des premiers résultats. Des techniques de piégeages ont été notamment conçues et sont en cours de test dans certains départements. Cette étude d'assistance technique devrait se prolonger en 2008. Parallèlement, le financement d'une étude de recherche appliquée menée par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), sur la biologie, le comportement et l'impact de *Vespa velutina* sur les abeilles vient d'être décidé. En fonction des résultats, les mesures les plus appropriées en termes d'environnement et d'apiculture seront prises en concertation entre les ministères concernés en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'intérieur. D'ores et déjà une circulaire interministérielle est en préparation à l'attention des départements touchés par le frelon asiatique.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15208

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 652

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3437